

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 29 OCTOBRE 2020

**Étaient présents :** Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Jacky LE NEÛN, Fabien DRAMARD, Damien GUÉGAN, Élodie GUÉGAN, Jean-Charles RIOU, Katia LE PORT, Vanina CHAMBRIER.

**Absents avec pouvoir :** Annick ALLAIN pouvoir à Elodie GUÉGAN

**Absent excusé :** Cécilia REPÉSSÉ

**Absent :**

**Secrétaire :** Olivier THOMAS

Une minute de silence est respectée en hommage aux trois personnes égorgées à la cathédrale de Nice.

Il est décidé d'ajouter la communication des marchés publics en fin d'ordre du jour.

### **OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE P.L.U. (PLAN LOCAL D'URBANISME) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER**

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration des plans locaux d'urbanisme ;

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la conservation de la compétence en matière d'élaboration des plans locaux d'urbanisme à la commune.

### **COMMUNE DE SAUZON / MADAME FESSENMEYER – RUE LOH VIHAN**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal et donne lecture de la délibération n° 2020-018 prise le 10 mars 2020, autorisant une servitude de passage dont le texte est les suivant :

Il convient de préciser le point 5 en ajoutant :

- La servitude s'exercera à une profondeur minimale de 1 mètre et ce exclusivement sur une bande d'une largeur de 2,20 m sur toute la longueur de la parcelle ZC n° 269 (de la limite avec la route des Gweiots à la limite avec les parcelles cadastrées ZC n° 359 et ZC n° 361).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et notamment l'acte notarié.

### **CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE – PARCELLES ZE 75 ET 76 « LES TERRES DE LA FONTAINE »**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur MOURIER et Madame GOUZE sollicitant Monsieur le Maire, pour la cession à titre gratuit de parcelles n° 75 et 76 situées en zone ZE, au lieu-dit « Terres de la Fontaine ».

Les frais de bornage et de Notaire seront à la charge de la commune.

Après avoir délibéré et voté (12 pour, 2 abstentions, 0 contre), le conseil municipal accepte à la majorité la cession à titre gratuit de ces parcelles.

### **CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR ET MADAME THOMAS – IMPASSE COST-E-KER**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide :

- du tarif de 180 € le m<sup>2</sup>, à l'unanimité, les frais de Notaire et de Géomètre restant à la charge de l'acquéreur,
- et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires, et l'acte de vente.

### **CITTANOVA - PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) - RETROPLANNING**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que certains aspects du P.L.U. nécessitent d'être retravaillés.

Le cabinet CITTANOVA a été sollicité pour :

- Chiffrer cette prestation, le montant est de 29 280,00 €
- Établir un rétroplanning des étapes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition et le rétroplanning associé.

### **CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)**

- **Compte-rendu de rencontre du 21 septembre 2020**

Monsieur le Maire expose le compte-rendu de la réunion avec le CAUE et rappelle l'historique de l'étude de la précédente municipalité, étude que cette nouvelle municipalité souhaite poursuivre.

Lecture intégrale du compte rendu a été effectuée.



### **différents projets communaux**

Monsieur le Maire expose que l'étude effectuée par la CAUE se fera sur une durée de 3 mois à compter de janvier 2021, elle représente 17 jours de travail. La prestation est proposée au tarif de 500 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la prestation du CAUE et la poursuite de l'étude des dossiers en cours cités ; à savoir :

- Reconstruction bloc sanitaire et accueil du camping municipal ;
- Terrains : projet d'aménagement aux Terres Willaumez, propriété communale à proximité de l'école : convention EPF, étude d'aménagement global ;
- Mairie : possibilité de transfert vers un nouveau site, devenir du bâtiment actuel ;
- Restauration du Centre d'Accueil Willaumez : destination.

### **CENTRE DE GESTION - CONVENTION CADRE D'ACCÈS AUX SERVICES FACULTATIFS**

Monsieur le maire expose que toute convention de prestation de service, avec le centre de gestion, nécessite préalablement une convention cadre (transmise préalablement aux conseillers), monsieur le maire expose les grandes lignes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention cadre et autorise monsieur le maire à la signer.

### **CENTRE DE GESTION - CONVENTION RELATIVES A LA PRESTATION PAIE**

Monsieur le maire soumet au conseil municipal la nouvelle convention relative à la prestation paie, adoptée le 2 septembre 2020 par le conseil d'administration du centre de gestion. La précédente convention est arrivée à échéance le 17 octobre 2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les termes de cette convention et de son annexe, il autorise et charge monsieur le maire de la signer.

### **RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES**

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

#### **1 – Pour accroissement temporaire d'activité**

Vu la délibération n° 2020-004 du 18 février 2020, décidant de recruter un adjoint technique territorial pour une durée de 9 mois, prolongé de 3 mois, par délibération n° 2020-096 du 1<sup>er</sup> octobre 2020, portant à un total de 12 mois, la durée du recrutement ;

#### **2 – Pour accroissement saisonnier**

Vu la délibération du 8 juillet 2020 décidant de recruter un agent à temps complet pour deux mois ;

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2020 décidant d'ajouter 2,5 mois à temps complet portant à 4,5 mois à temps complet le recrutement des saisonniers 2020 ;

Monsieur le Maire propose aux conseillers de prolonger du 31 octobre 2020 au 18 décembre 2020, soit 49 jours. Le total du recrutement des saisonniers 2020 aux services techniques est porté à 6 mois (et 4 jours)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces modifications et charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement ou prolongation adaptée.

### **MODE DE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n° 2020-056 informant le conseil municipal des opérations de recensement de la population 2021 et nommant Madame Nathalie LE DOUX, coordonnateur communal.

Monsieur le Maire informe les conseillers, que suite au choix du coordonnateur, de son suppléant et de l'agent chargé de l'assister, tous trois nommés par un arrêté, l'étape prochaine du recensement de la population est le recrutement des agents recenseurs.

Pour procéder à la publication de l'annonce, Monsieur le Maire sollicite préalablement son conseil pour se prononcer sur le mode de rémunération de ces agents.

Trois modes de rémunération sont exposés :

Traitement indiciaire : recensement 2011

Montant forfaitaire

A l'acte : recensement 2016

Monsieur le Maire propose de retenir le mode de rémunération à l'acte.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la rémunération à l'acte.

#### **CENTRE D'ACCUEIL WILLAUMEZ – RESERVATIONS 2021 / DEMANDE D'AGREMENT**

Suite à la visite du Centre d'Accueil Willaumez par les élus, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour connaître sa position sur la location 2021, information nécessaire pour les services, afin de répondre aux demandes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite obtenir le passage de la commission de sécurité avant d'envisager les travaux, et par conséquent toute décision liée à l'occupation.

Il charge Monsieur le Maire de solliciter un passage de cette commission.

#### **TRAVAUX PORT - MUR DE SOUTÈNEMENT : INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le marché en procédure adaptée :

Trois entreprises ont répondu. Le marché n'étant pas attribué, le nom des entreprises n'est pour l'instant pas cité, l'analyse des offres révèle la nécessité d'une négociation, pour effectuer les ajustements nécessaires d'ordre :

- Techniques
- Financiers

#### **RAPPORTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE (C.C.B.I.) :**

- **D'ACTIVITE**
- **DES DÉCHETS**
- **DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

Le Conseil Municipal, a été informé des trois rapports annuels 2019 tenus à disposition pour consultation du public.

#### **RAPPORT D'ACTIVITE DE MORBIHAN ENERGIES**

Monsieur le maire donne lecture des éléments du rapport d'activité 2019.

Le conseil municipal est informé que les éléments du rapport 2019 sont à disposition pour consultation du public.

#### **COMMUNICATION SUR LES ACTES PASSES CONFORMEMENT A LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

- **Communication sur les marchés publics passés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020**

Le conseil est avisé des actes passés en matière de marchés publics (voir délibérations).

Il est proposé de mettre en place une cellule de crise relative au confinement annoncé par monsieur le président de la république, due à l'épidémie de coronavirus. Un numéro de téléphone y est attribué : le 07-72-05-64-54. Le téléphone sera distribué à tour de rôle à chaque élu. Cécilia REPÈSSÉ se propose de le prendre à partir de ce soir.

Reine-Claude LUCAS se charge de réunir le réseau Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.)

La séance est levée à 22h40